



5 - 1 - 72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq janvier mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents: monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier décembre mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que la démission présentée par monsieur Gérard Valiquette comme conseiller municipal au siège no. 1 de cette municipalité soit acceptée par le conseil.

A doptée

Il est résolu que monsieur A ldège David, cultivateur de cette municipalité soit nommé conseiller municipal au siège no. 1 en remplacement de monsieur Gérard Valiquette démissionnaire.

Adoptée

Il est résolu quele contrat pour l'enlèvement des déchets aux lacs:Labelle, Brochet, Saindon, Bélanger, de l'Abbies de même qu'aux propriétés situés sur ce parcour et de plus la section comprise entre la résidence de monsieur GillesAllard et celle de monsieur Jean Genet, soit accordé à monsieur Gaston Francoeur, le plus bas soumissionnaire pour le prix de \$1,550.00 par année, pourun terme de trois ans, à compter du 1er mai 1972 jusqu'au 1er décembre 1974.

Et que monsieur le Maire avec le secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat pour ce transport pour et au nom de la Corporation.

Adoptée

Il est résolu que le règlement no. 100 ordonnant l'exécution de travaux d'hiver dans les limites de cette municipalité et autorisant un emprunt temporaire par bille pour en payer le coût en attendant le versement des subventions provenant des gouvernements du Canada et de la Province de Québec soit et est adoptée, soit pour un montant ne dépassant pas la somme de \$12,000.00, pour le présent hiver 1971-72.

A doptée



Il est résolu que les taxes ci-après énumérées, dûes par les propriétaires suivants soient annulées par le conseil parce que ces propriétés sont considérées comme non imposables en autant que la charte de ces institutions pourra le prévoir après étude des modalités de chacune d'elles:

Soeurs Oblates du Saint-Esprit , lot 41 rang "A" \$ 182.00
L'Archevêque Catholique de Montréal lot 25a,b "N" \$ 110.19

Et que les montants de taxes ci-après énumérés soient également annulés parce que les propriétés suivantes furent révoquées par le Ministère des Terres & Forêts et que ces taxes non payés par le locataire de chaque terrain nepeuvent en aucun cas être réclamées à La Couronne;

Lot 128 rang F Stanley Wysozansky	\$ 5.04	Canton Labelle
Lot 5 rang D Roger Bernier	5.50	"
Lot 15 rang R" Joly André Beauchemin	2.70	"
Lot 184 rang F André Gauthier	2.16	"
Lot 57 rang "J" Arthur Lagaçé	4.86	Canton Labelle
Lot 58 rang "J" Gérard Meunier	9.07	" "
Lot 203 rang "F" André Prévost	2.73	" "
Lot Ile 4 "E" Burpee Palmer	1.08	" "
Carl Wash 62 "J" Carl Wash	13.50	" "
Lot 81 rang "J" Elmer Varcony	14.47	" "

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Royal Insurance Company, ajustement de surprime selon les salaires payées par cette corporation en 1971 \$ 95.00

Georges Godard, président d'élection , novembre 1971	\$ 25.00
Mme. Berthe Godard, secrétaire d'élection " "	\$ 20.00
Bell Téléphone, téléphone longue distance 1971 ----	\$ 111.50
Ministère du Revenu du Québec, Impôts , rentes et Assurance Maladie pour l'année 1971 en décembre ---	54.59
Receveur Général du Canada, impôt fédéral et contribution à l'Assurance Chômage des employés	65.20

Corporation Municipale du Village de Labelle, loyer de salle municipale pour assemblée du conseil et élection \$ 150.00

A doptée

CONSIDERANT que nous avonspris connaissance du télégramme envoyé le 3 décembre 1971 aux Honorables Robert Bourassa et Maurice Tés sierx .

CONSIDERANT que lesprojets de loi numéro 274, 276 et 277 netiennent nullement compte des représentations faites par l'Union des Conseils de Comté, représentations appuyées lors de nos congrès annuels.



5-1-72

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller; Henri Terreault, secondé par le conseiller Joseph Brousseau et unanimement résolu, qu'une résolution appuyant L'Union des Conseils de Comté dans la lutte sur l'adoption des projets de loi numéros; 274, 276 et 277 soit adoptée, que nous endossons leur attitude mentionnée dans les deux télégrammes.

Que copie de la présente résolution soit adressée aux Honorables, Robert Bourassa, Premier Ministre, Maurice Tésier, Ministre des Affaires Municipales, et à l'Union des Conseils de Comté de La Province de Québec.

Adoptée

CONSIDÉRANT que le Ministère de La Voirie du Québec refuse cette année de verser aux municipalités de la province la subvention régulièrement payée pour l'entretien et l'ouverture à la voiture automobile de tous les chemins d'hiver conduisant à des établissements touristiques.

CONSIDÉRANT que ces dits chemins octroyés dans le passé par les gouvernements précédents et ouvert à chaque année à la circulation automobile durant l'hiver en plus de rendre des services signalés aux propriétaires de chalets en bordure de nos lacs était un apport précieux de revenus non seulement pour la municipalité concernée mais également pour les commerces et établissements commerciaux de nos villages de campagne et un moyen assuré de combattre le chômage dans ces régions sous développées.

CONSIDÉRANT que les dites municipalités ont été informé trop tard de cette décision ou de ce recul du Gouvernement Provincial dans ce domaine pour pouvoir en tenir compte lors de l'adoption du budget généralement imposé en décembre de chaque année; et que de plus des contrats ont été signés par les municipalités avec des entrepreneurs pour l'entretien de chemins d'hiver 1971-72, incluant les chemins que le Ministère de La Voirie refuse maintenant de subventionner, laissant de ce fait nos Corporations Municipales dans une impasse avec un budget largement déficitaire à cause justement de l'imprévoyance du Gouvernement à prévenir à temps les conseils municipaux concernés.

CONSIDÉRANT que lors de la décision du Gouvernement de La Province de subventionner les municipalités pour l'ouverture des chemins à la voiture automobile durant l'hiver il fut imposé une taxe à cette fin sur la gazoline utilisée par les véhicules circulant justement sur les chemins publics de la Province, (soit par une augmentation de la taxe déjà existante à cette époque) et cette taxe perçue par la Province et non pas par les Municipalités ne fut jamais réduite et encore moins abolie; alors pourquoi veut on faire supporter par les contribuables de nos municipalités le coût d'entretien durant l'hiver, des chemins municipaux construits par les dites municipalités et entretenus par elles durant l'été, tandis que le Gouvernement encaissera les revenus des taxes sur la gazoline des personnes qui en circulant sur nos routes emprunteront ces chemins municipaux pour atteindre leurs chalets.

5-1-72



IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU ? que ce conseil proteste énergiquement contre cet état de chose et demande instamment à l'UNION des Conseils de Comté du Québec de bien vouloir se faire le porte parole de toutes les municipalités de La Province auprès de l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie lui demandant de revenir sur sa décision et corriger par le fait même une injustice lourde de conséquence pour les municipalités et les contribuables à faibles revenus de la Province.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie, à monsieur Fernand J. Lafontaine, député de Labelle à l'Assemblée Nationale du Québec de même que au Président de l'Union des Conseils de Comté de la Province, monsieur

Adoptée

Il est résolu que la séance soit le véé.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Aldège David ayant été nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège no. 2 jure sur les Saints Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

Aldège David
Maire

8-2-72

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Aldège David

Assermenté devant moi à Labelle ce cinquième jour du mois de février mil-neuf-cent-soixante et douze.

Georges Godard
Georges Godard
Secrétaire-trésorier



2-2-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux fevrier mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présent monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Aldège David, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq janvier mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

A doptée

Il est résolu unanimement que ce conseil à compter de ce jour paiera à la Corporation Municipale du Villagede Labelle le loyer du camion à incendie pour les sorties du camion dans le secteur du Canton de Joly ci-après décrit, et ce sur demande d'une personne responsable qui devra s'identifier au téléphone;

Les rangs "A " et "B" jusqu'à la ligne de La Conception, les propriétés situés en bordure des lacs Vert et Batiste de même que du lac Caribou.

Les rangs C,D,E et F Canton de Joly jusqu'à la ligne de La Macaza, la route 11 vers L'Annonciation jusqu'à la ligne de division du Canton de Marchand, y compris le chemin du rang "i" jusque au bout du chemin carrossable chez Charles Fugère, la nouvelle et l'ancienne route 11.

Le chemin Chapleau jusque chez Daniel et Joseph Brousseau, non comoris La Ferme Lacoste et La Petite Minerve.

Le chemin vers le lac Labelle y compris l'embranchement se rendant chez monsieur Rosaire Lacroix et L'oeuvre Jésus Nazarethiens.

Le lac Labelle au complet à compter de la pointe Bastien jusqu'à l'extrémité du lac Brochet à la dernière habitation.

Le chemin conduisant au lac Bélanger et chez M. René Clot.

Le chemin conduisant chez Réal Bélisle et au lac Bétléem ches les Hongrois.

Pour ce qui est de la section de la municipalité comprise entre le lac Brochet et l'extrémité du lac des Sucrieries le camion ne devra pas se rendre à cet endroit sans le consentement d'un membre du conseil municipal qui devra être rejoint au téléphone avant le départ à.

2-2-72



Toutefois lors d'une sortie du camion à la suite d'une demande à cet effet pour se rendre dans le territoire de la Municipalité du Canton de Joly, si le camion pompe, les pompes portatives et les boyaux ne sont pas utilisés le conseil municipal du Canton de Joly paiera à la Municipalité du Village de Labelle, le salaire des pompiers volontaires seulement et non pas le loyer du camion à incendie.

A doptée

Il est résolu queles comptes suivants soient acceptés et payés;

Corporation du Village de Labelle, déboursés pour le déplacement du camion à incendie lors de l'incendie du Motel Label, sans autorisation du conseil ou de l'un de ses membres-----	\$ 150.00
Henri Terreault, Inspection du chemin du lac des Sucrieries	12.28
Roger Terreault, " " " " " " " " " "	8.17
pour travaux d'hiver -----	12.28
Formules Légales Provinciales, papeterie de bureau	25.47
Ministère des Richesses Naturelles, Loyer de barrage	25.00
François A madei, actes de vente avec Bernard Pagé et Victor Mailloux pour chemins-----	110.00
Corporation Municipale de La Minerve, avis de mutation de propriétés pour janvier 1972 adressées par erreur	9.70
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation pour décembre	7.55
Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral	52.80
Ministre du Revenu, Impôt Provincial, Rentes et Ass.M.	43.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

A doptée

Geo Godard
Sec. Trésorier

Georges Soudon
Maire



1-32-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DELABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi premier mars mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Yvan Cédilotte, Aldège David, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux février mil-neuf-cent-soixante et douze soient acceptées et signées .

A adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'ouverture à la voiture automobile des chemins d'hiver de cette municipalité pour un terme de 3 ou de 5 ans, pour un parcours d'environ 36 milles, et que ces soumissions scachetées devront être remises au bureau de la Corporation avant le 5 avril 1972 prochain; les dites soumissions seront ouvertes à l'assemblée régulière du 5 avril prochain, le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation s'engage à payer à l'Hydro-Québec la somme de \$ 1,030.00 pour le déplacement d'une partie du circuit du lac Baptiste en le plaçant sur les poteaux de la Cie. Bell Téléphone, cette somme sera payée aussitôt les travaux terminés sur présentation de la facture de l'Hydro.

A adoptée

Il est résolu que cette Corporation prie instamment monsieur Maurice Dupras, député du comté de Labelle à Ottawa de bien vouloir intercéder pour cette municipalité auprès du Gouvernement Fédéral dans le but d'obtenir le paiement d'une subvention de \$14,500.00 pour l'exécution de travaux d'hiver 1971-72 tel que demandé par la Municipalité et acceptés par le Gouvernement du Québec alors que le Gouvernement Fédéral d'Ottawa refuse d'en accepter le coût.

A adoptée

Il est résolu que ce conseil rembourse aux Soeurs Oblates de Marie Immaculée St-Esprit le montant total des taxes municipales payées par cette communauté durant les derniers cinq ans, étant donné que les propriétés appartenant à cette communauté n'étaient pas imposables selon la charte fournie par eux cette année.

A adoptée

1-3-72



Il est résolu que monsieur le Maire soient autorisé à rencontrer Me. Viannez Therrien, avocat afin de discuter avec lui de l'assignation signifiée à cette municipalité par monsieur Claude Vendette et ainsi savoir si la municipalité doit produire sa défense et contester cette action devant les tribunaux.

A doptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Garage Prévost, du Brébeuf, entretien du chemin d'hiver au lac des Sucrieries, accompte pour 1971-72 ----- \$ 500.00
Robert Saindon, balance sur contrat de vivanges ---- 150.00
Fernando Machabée, accompte sur contrat d'entretien de Chemins d'hiver pour la saison 1971-72 ----- \$ 5,000.00
Formules Municipales Ltée, amendements au code municipal \$ 5.00
Cie d'Assurance Les Provinces Unies, assurance coutionnement du secrétaire-trésorier pour l'année 1972-73 \$ 25.00
Corporation du VillagedeLabelle, loyer de camion à incendie pour le feu chez Gérard Brisson ----- \$ 200.00
Ministre du Revenu, Impôt, entes A ss. Maladie Empl. 54.59
Receveur Généralx du Canada, impôt fédéral employé 52.80

A doptée

Il est résolu que la séance soit levée.

A doptée.

George Godard
Secrétaire Trésorier *Jean Saindon*
Maire



5-4-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq avril mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Aldège David, Jean Genet, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier mars, mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Le secrétaire donne lecture des soumissions présentées au conseil pour l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité à la voiture automobile pour les prochains 3 ans ou 5 ans selon le désir des soumissionnaires;

Monsieur François Labonté	présente une soumission pour	\$285.00	le mille		
" Robert Labonté	" " " "	300.00	" "	" "	" "
" Maurice Labonté	" " " "	325.00	" "	" "	" "
Messieurs Claude Laporte et Georges Charette	présentent une	365.00	" "	" "	" "
Monsieur Edgar Leblanc	présente une	400.00	" "	" "	" "

Après délibération il est résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité, soit déblaiement de la neige et sablage au plus bas soumissionnaire, soit monsieur François Labonté de cette municipalité pour le prix de \$285,00 le mille pour une durée de 5 ans à compter de la saison 1972-73, la longueur des chemins à entretenir est d'environ 36 milles. et que monsieur le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de la municipalité. Adoptée

Il est résolu que cette Corporation n'a aucune objection à ce qu'un permis de taxi soit émis par le Ministère des Transports et Communications de Québec en faveur de monsieur Raymond Ouellette de cette municipalité, gérant de l'Hotel La Clairière Inc. au Lac Labelle.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation n'a aucune objection à ce qu'une cantine mobile soit installée par monsieur Raymond Ouellette, gérant de l'Hotel La Clairière Inc. de Lac Labelle, et ce sur les chantiers de construction de chemins dans les limites de cette municipalité en autant que les règlements d'hygiène seront respectés et que les abords de cette cantine seront tenus propres pendant et après les opérations.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la verbalisation du chemin situé sur la presqu'île Russell au Lac Labelle sur les lots 21b, 22b, 23b et 24b du rang "B" Canton de Labelle, il s'agit du chemin construit par feu M. Adalbert Ste-Marie.

Adoptée

5-4-72



Il est résolu que monsieur Wilfrid David soit nommé inspecteur de voirie pour le rang "A", le rang "N" Lac Baptiste et lac Vert, le chemin du lac Mitchell jusque à la ligne du Canton Marchand et la partie du chemin du lac Caribou située dans le Canton de Joly, et ce en remplacement de monsieur Edouard Léonard démissionnaire.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1971 soit accepté par le conseil et monsieur monsieur Gérard H. Chalifoux soit réengagé comme vérificateur pour l'année 1972 aux mêmes conditions soit \$250.00 pour ce travail,

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$ 526.30 soit remboursée aux Soeurs Oblates du St-Esprit pour taxes municipales payées par cette communauté pour les années 1968, 1969, 1970 et 1971 alors que selon la charte de cette communauté les propriétés lui appartenant et situées au lac Labelle sur le lot no. 41 du rang "A" Canton de Labelle sont exemptes de taxes municipales et scolaires étant donné les fins pour lesquelles elles sont occupées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Gérard H. Chalifoux, vérification des livres et comptes 1971	\$ 250.00
Jack Virtue, remboursement de taxes de vidanges	5.00
Corporation Municipale de La Conception, remboursement à la suite de vente pour taxes	44.00
Receveur Général du Canada, impôt fédéral des employés (mars)	52.80
Ministre du Revenu, Impôt Provincial, Ass. Maladie, Rentes	58.80
Bureau d'Enregistrement, avis de mutations mars	5.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1972	846.15
Télégramme Député Dupras et timbres postes, à Georges Godard	25.74
Maitre de Postes de Labelle, 500 timbres postes à .08c	40.00
et "loyer de caïer postal	
Corporation du Village de Labelle, Feu Léonenko	200.00
Claude Laporte, voyage de gravier	10.00
Wilson & Lafleur, feuilles mobiles Code Municipal	5.00

Adoptée

Après avoir pris connaissance de la recommandation de la Commission Permanente de la réforme des districts électoraux du Québec; d'une résolution d'un conseil municipal et autres lettres concernant la division du comté de Labelle, le conseil municipal après délibérations adopte unanimement la résolution suivante;

CONSIDERANT que ce comté, dans ses limites actuelles porte avec fierté le nom de son illustre fondateur, le Curé Labelle, surnommé à juste titre "LE ROI DU NORD"(et ce depuis 1912.)

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune raison valable de diviser ce comté pour en augmenter la population.



5-4-72

CONSIDERANT que le comté de Terrebonne, vu sa population sans cesse croissante peut et doit être divisé, il nous paraît illogique de diviser le comté actuel de Labelle en deux parties pour ensuite ajouter à chacune de ces parties des parcelles de territoire provenant des comtés de Terrebonne, Argenteuil, Montcalm, Papineau, Pontiac, Gatineau etc.

CONSIDERANT que les principes mêmes d'une saine démocratie obligerait, il nous semble, La Commission Parlementaire et le Gouvernement de La Province à consulter la population des territoires concernés avant de faire des changements d'une telle envergure, autrement il nous faut considérer les décisions à prendre comme étant arbitraires et injustes envers l'électorat.

IL EST RESOLU que ce conseil se faisant l'interprète de la population qu'il représente, s'oppose énergiquement au morcellement du comté actuel de Labelle et à son changement de nom et prie instamment le Gouvernement Provincial de ne pas considérer presque uniquement le facteur population dans le projet de refonte de la carte électorale, mais bien la grande différence entre les besoins d'un comté urbain et ceux d'un comté rural vis à vis le gouvernement de La Province.

La population d'un comté rural doit transiger avec tous les Ministères d'un Gouvernement Provincial alors qu'il n'en est pas ainsi, loin de là d'un comté urbain.

Adoptée unanimement

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Charles Dard
Secrétaire-Trésorier *Jean-Louis Paire*

3-5-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois mai mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Aldège David, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq avril mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$ 50.00 soit votée par le conseil pour aider La Fabrique de Labelle à rencontrer les dépenses occasionnées lors de l'inauguration du Centre Communautaire de Labelle le 18 juin prochain.

Et qu'une somme de \$ 10.00 soit également votée au Comité des Loisirs de Labelle pour aider à la publication du journal ou bulletin à titre d'annonce.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir nous obtenir l'assistance technique nécessaire à la réalisation du projet de fusion des municipalités de Village de Labelle et de Canton de Joly.

Le conseil de cette municipalité est favorable à ce projet et est fortement intéressé à recevoir l'aide financière en pareil cas de la part du Ministère des Affaires Municipales du Québec.

Et que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales du Québec.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite par La Chambre de Commerce de Labelle dans le but d'obtenir une subvention pour aider au maintien et aux frais d'opérations du Bureau d'Information Touristique de Labelle durant la saison d'été 1972, et ce pour un montant d'au moins \$1,000.00.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre responsable du Ministère du Tourisme, de La Chasse et de La Pêche du Québec.

Adoptée



3-5-72

Il est résolu que demande soit faite au Bureau de l'Unité Sanitaire du Comté de Labelle, service de l'Hygiène du Ministère de La Santé du Q. u. bec, de bien vouloir visiter le dépotoir de la municipalité du Village de Labelle et faire rapport au conseil de cette municipalité concernant la distance des habitations et les inconvénients qui peuvent en résulter pour les citoyens demeurant dans la région immédiate, au point de vue contamination.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	\$ 135.12
Raoul Francoeur, " " "	135.20
Léo Miljours, " " "	14.56
Yvan Cédilotte, " " "	4.16
Wilfrid David, " " "	74.42
Joseph -Uldéric Brousseau, " " "	30.95
Daniel Brousseau, fils, " " "	66.56
Jean-Paul Brassard, " " "	18.54
Michel Brassard, " " "	10.30
Noel Labonté, " " "	18.54
Roger Bisson, loyer de dépotoir pour les années 1971 et 1972-----	100.00
Cie de Chemin de Fer du Canadien Pacifique, entretien d'Hiver de traverses a niveaux janvier fevrier 1972	142.44
Formules Municipales Limitée, relieur et feuilles mobiles pour livre de caisse, recettes et déboursés	52.56
Imprimerie Léonard, en tête de lettres et enveloppes	48.39
Receveur Général du Canada, impôt Fédéral avril 1972	48.05
Ministre du Revenu du Q. uébec, impôt Provincial, Rentes	
A ssurance Chômage, A ssurance Maladie etc-----	74.60
Edgar Leblanc, avec tracteur pour chemin et dépotoir	40.00
Fernand Clément, Bull-Dowzer pour chemins	22.50
Claude Laporte, gravier transporter sur chemins	375.00
Maurice Labonté avec tracteur de ferme et grédeur	40.00
Germain Paiement transport de gravier et achat gravier	38.50

A doptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Leduc
Sec. Trésorier *Jean-Louis Paive*

7-6-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept juin mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Aldège David, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois mai mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la somme de (\$2500 00) deux-cent-cinquante dollars soit versée au Comité des Loisirs de Labelle à même le montant reçu du Haut Commissariat aux Loisirs et Aux Sports du Gouvernement du Québec.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie du Québec de bien vouloir nous faire savoir la raison pour laquelle toutes les municipalités comprises dans le territoire de la division 4-1 comprenant les comtés de Terrebonne, Montcalm et une partie du Comté de Labelle ont reçues une subvention de \$300.00 le Mille pour l'entretien des chemins d'hiver 1971-72, moins les municipalités de La Conception, Canton de Joly, Village de Labelle et La Minerve situées dans le comté Provincial de Labelle, lesquelles m'ont reçu que \$285.00 le Mille.

Le conseil municipal serait anxieux de connaître la ou les raisons qui ont motivées cette diminution de la subvention pour ces quatre dernières municipalités alors que l'on a rayé le montant de \$300.00 imprimé sur les formules d'inspection des chemins pour y inscrire à la plume le montant de \$285.00.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts à Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité les lots numéros ; 29, 30 et 31 du rang "J" Canton de Labelle afin que la municipalité puisse y aménager un terrain de stationnement pour les automobiles et les embarcations à moteurs et autres, des propriétaires de terrains de villégiature situés sur la rive Ouest du lac Labelle lesquels n'ont aucun chemin de sortie étant donné qu'il ne se trouve aucune rue publique dans ce secteur dont les plans furent préparés par feu M. Paul F. Boisvert arpenteur géomètre de Québec et que le nouveau propriétaire de la presqu'île Russell leur refuse la permission de stationner leurs automobiles, leurs embarcations et même le droit de passage pour atteindre le lac et atteindre ensuite le chemin public.



7-6-72

Il se trouve maintenant plus de 160 chalets construits sur la rive Ouest du Lac Labelle, dans le rang /"F" du Canton de Labelle et une bonne partie des propriétaires de ces chalets doivent emprunter un terrain pour atteindre le lac Labelle lors qu'il arrivent de Montréal ou d'ailleurs en se rendant à leur chalet ; et il en est de même pour en revenir après chaque fin de semaine de l'été.

Les 3 lots plus haut mentionnés ne sont pas propice à la construction étant fort accidentés mais pourraient servir, pour une petite partie de chacun d'eux, comme stationnement pour ces personnes qui sont réellement désorganisées et qui ne peuvent même pas atteindre leur chalet par un chemin carrossable ni obtenir les services de l'électricité.

Si toutefois le Ministère tient à conserver la propriété des dits terrains, soit les lots 29, 30 et 31 du rang "J" Canton de Labelle le conseil municipal y aménagera quand même un terrain de stationnement avec la permission du Ministère et la garantie que ces terrains seront utilisés à cette fin tant et aussi longtemps que les résidents ou propriétaires de chalets d'été en bordure du lac Labelle, Côté Ouest n'auront pas un chemin de sortie convenable pour atteindre leur chalet en automobile sur le même côté Ouest du Lac.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère des Terres & Forêts à Québec en priant les autorités de faire diligence pour accommoder ces personnes avant le début des vacances d'été étant donné que c'est un cas des plus urgents.

A adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Pascal Forté, propriétaire de la presqu'île Russell de bien vouloir accorder jusqu'au 1er juillet prochain aux propriétaires de chalets situés du côté Ouest du Lac Labelle, la permission d'utiliser son terrain pour le stationnement et le chemin privé pour atteindre le chemin public à chaque semaine en attendant le règlement de cette affaire avec le Ministère des Terres & Forêts du Québec.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir faire reconstruire le chemin conduisant du Village de Labelle au Grand lac Caché dans le Parc du Mont-Tremblant soit une longueur d'environ 9 milles, tout comme il fut fait pour St-Faustin, St-Donat de Montcalm et que l'on se propose de faire au lac Macaza.

La Paroisse de Labelle a besoin de sa part des revenus provenant de terrains de camping dans cette partie du Parc et de ce fait cela permettrait le décongestionnement des autres chemins d'entrée dans le dit Parc et répartirait mieux la population qui occupe ce Parc durant la saison estivale à chaque année.

Adoptée



Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie , division de Ste-Thérèse de bien vouloir faire reconstruire le pont situé sur le ruisseau Noir , sur le lot no. 35 du rang "H" Canton de Joly, comté de Labelle.

Le dit pont construit il y a plusieurs années est maintenant dangereux pour la circulation, les gardes fous sont tombés , les caisses de bois soutenant le pontage sont en train de s'effondrer par la pourriture.

Le propriétaire du terrain de chaque coté du pont, soit monsieur Damien Robert serait disposé à fournir le terrain pour redresser le chemin conduisant au pont et abaisser les côtes de chaque cotés si on juge bon de remplacer ce pont par des tuyaux de métal cette année.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire poser avant le début des vacances , soit le 24 juin , du calcium pour abattre la poussière et rendre la circulation moins dangereuse sur le chemin longeant le lac Labelle dans la partie non asphaltée et aussi sur le chemin du rang "A" Canton de Joly à compter du Villagede Labelle jusqu'à la ligne de division des Cantons Joly et Clyde.

A doptée

Il est résolu que ce conseil appruie fortement la requête signée par les propriétaires de chalets d'été situés en bordure du lac Labelle demandant la reconstruction , l'amélioration ou le gravelage du chemin longeant le lac Labelle et le lac Brochet dans les limites de cette municipalité et sollicitant une subvention du Ministère de La Voirie du Québec dans le but d'aider cette municipalité à exécuter ces travaux dès cette année.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande des applications pour l'engagement d'un homme durant environ 8 mois par année , soit du mois de mars au mois de décembre de chaque année pour voir à l'entretien des chemins municipaux du Canton de Joly, la personne qui sera engagée devra fournir un camion " Pick Up " en bon ordre et recevra en plus de son salaire une rémunération pour le nombre de milles parcourus avec ce véhicule pour son travail.

Ces applications devront être présentée au Conseil en assemblée à la séance du 5 juillet prochain ou être adressées au bureau du secrétaire avant cette date.

A doptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Germain Provost de Brébeuf, balance sur entretien chemins	\$1
hiver 1971-72	\$ 1,121.65
Fernando Machabée, balance entretien chemins hiver	5,308.45
S ociété Coopérative A gricole, broche à cloture	111.90



7-6-72

Joseph Uldéric Brousseau, 145 poteaux à .50c	\$72.50
Ferronnerie Maurice Bélisle, crampes à cloture	1.08
Benoit Dagenais de Vendée transport gravier	46.00
Comité des Loisirs de Labelle, subvention	250.00
Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral et	
Assurance Chômage -----	58.13
Ministre du Revenu, Rentes, Impôt Prov. Ass. Mal.	77.22
Corporation du Village de Labelle, Protection Inc.	460.00
André Paiement, transport de gravier	10.00
Gaston Bélisle, grédeur	40.50
Joseph Brousseau avec tracteur	42.00
Germain Paiement avec pépinière (Lac Vert)	120.00
François Labonté avec tracteur de ferme	6.00
Maurice Labonté avec tracteur de ferme	20.00
Claude Laporte, transport et chargement gravier	1,141.00
Joseph Brousseau, 41 poteaux de cèdre à .50c	20.50
Raoul Francoeur, inspecteur agraire	5.00
Jean Frappier, entretien de chemins	13.42
Daniel Brousseau " " "	116.51
Joseph Uldéric Brousseau " " "	88.03
Guy Brousseau entretien " " "	47.44
Léo Miljours " " "	10.30
Paul-Emile Francoeur " " "	137.10
Raoul Francoeur " " "	133.56
Fernand Labonté " " "	24.76
Nelson Robberts " " "	39.22
Wilfrid David " " "	61.72

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard Secrétaire-Trésorier
Georges Sanctor Maire

5-7-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi, le cinquième jour du mois de juillet mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, maire et messieurs les conseillers; Napoléon Francoeur, Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Jean Genet, et HENDI TERREAULT formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept juin mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles du Québec de bien vouloir délégué un ingénieur à Labelle pour visiter les barrages du lac Bélanger, sur les lots 5 et 6 du rang "H" lequel a cédé sous la force des eaux au début de juillet à la suite de pluies torrentielles; et ensuite le barrage situé sur le lot no. 14 du rang "B" Canton de Joly décharge du lac Bélanger et des 4 lacs lequel menace de céder étant en mauvais état .

Ce dernier barrage propriété de monsieur Louis Cousineau de Montréal a été reconnu en mauvais état par un ingénieur du Ministère des Richesses Naturelles l'an dernier, monsieur Cousineau en fut avisé de l'ouvrir et le tenir ouvert à l'année mais il n'a pas tenu compte de cet avis.

L'effondrement du barrage du petit lac Bélanger, plus haut mentionné a causé des dommages considérables aux propriétés situés plus bas près du grand lac Bélanger ou un pont fut emporté et des dommages aux terrains avoisinants.

En ce qui concerne le barrage Cousineau il pourrait y avoir de forts dommages s'il cédait étant donné qu'il se trouve plusieurs chalets d'été plus bas que le barrage de même que la route 11 qui pourrait être sectionnée.

Et que avis en soit donné à messieurs Armand Lévêque, Louis Cousineau en même temps qu'au Ministère des Richesses Naturelles .

Adoptée

Il est résolu que les propriétaires de terrains de villégiatures situés en bordure du lac Baptiste soient avisés que l'ancien chemin sera fermé à la circulation publique à compter du 15 août 1972 prochain et reconnu comme chemin privé, à la suite de la construction d'un nouveau chemin .

Adoptée



5-7-72

A vis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la fusion des municipalités du Villagede Labelle et du Canton de Joly.

A doptée

A vis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la fermeture comme chemin public de cette partie du chemin longeant le lac Baptiste et comorise entre le lot numéro 13-1 compris et le lot 16- étant donné que le dit chemin ne sera plus utile à la circulation publique à la suite dela construction d'un nouveau chemin l'an dernier.

Adoptée

Il est résolu que les salaires payées à l'employé de cette Corporation qui serait engagé comme inspecteur municipal soient fixés à \$2.50 de l'heure ou \$100.00 par semaine pour 40 heure de travail, durant la période comprise entreles mois demars et novembre de chaque année .

Et qu'il soit payé une rémunération au taux de .15c le milleparcourru pour son déplacement avec camionnedans l'exercice de ses fonctions.

A doptée

Il est résolu que las comptes suivants soient acceptés et payés;

Léo Miljours, entretien de chemins	\$ 284.92
Paul-Emile Francoeur? " " "	734.83
Raoul Francoeur, " " "	454.41
Réal Bélisle , " " "	304.95
Joseph Uldéric Brousseau " " "	1294.55
Guy Brousseau , " " "	1114.54
Daniel Brousseau , " " "	1214.05
Jean-Claude Bisson, " " Clotures	264.44
Yves Bisson , " " "	244.36
Henri Terreault , " " "	554.29
Maitre de Postes de Labelle, (500 timbres) de .08c	404.00
A ndrè Paiement, transport degravier	504.00
Receveur Général du Canada, Impôt et Assurance Chômage	584.09
Canadien Pacifique, entretien de traverses Ch. de Fer	1944.03
Germian Paiement , pelle mécanique et camion	2604.00
Claude Laporte , " " " "	13184.00
Ministre du Revenu , Impôt Prov. Rentes, Ass. Maladie	774.74
Roger Bisson, poteauxx à clotures	144.25
Garage Valiquette , camion et Bull-Dowzer travaux chemin	854.00
Joseph Brousseau , poteaux, madrier, gravier et temps	504.50
François Labonté , pelle mécanique	874.50
Westekal Rosco Limited , tuyau à ponceaux	7494.07

A dopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Paul Simard Maire
Geo Godard, Secrétaire Trésorier

2-8-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux août mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du cinq juillet mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation prie instamment l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir faire reconstruire le pont sur le ruisseau Noir situé sur le lot numéro 35 du rang "H" Canton de Joly, lequel pont est en très mauvais état et est devenu un danger pour la circulation à cause de l'affaissement des caisses de bois qui supportent le pont, de même que des garde-foux et le tablier du dit pont qui devrait être reconstruit dès cette année.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Voirie du Québec.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement, pour une période de six mois de La Banque Provinciale du Canada, une somme ne dépassant pas (\$10,000.00) dix milles dollars pour payer les travaux de réparations aux chemins de cette municipalité à la suite des pluies torrentielles des 13 et 21 juillet 1972 qui ont causés des dommages considérables au réseau routier de la municipalité.

Le montant de cet emprunt sera remboursé à même le budget de l'année 1973 alors que le taux de la taxe foncière générale sera augmenté pour rencontrer les obligations de l'année 1972 et 1973.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation appuie fortement la requête signée par les propriétaires de chalets d'été et de résidences du Lac Labelle par laquelle on réclame l'aide des Gouvernements Fédéral et Provincial pour la réparation des dommages causés par les orages du mois de juillet 1972 dans la région.

Adoptée



2-8-72

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard soit nommé par le conseil pour la révision du rôle d'évaluation, soit prendre les renseignements et les données requises pour l'évaluation des nouvelles constructions depuis la confection du rôle d'évaluation en 1971, et en faire rapport au conseil municipal avant le 1er novembre 1972.

A doptée

Il est résolu que monsieur Alfred Vézina soit avisé d'enfermer ses chevaux et ne plus les laisser errer sur les chemins publics à défaut dequod le conseil les fera enfermer par le gardien d'enclos public selon la loi.

Des accidents graves peuvent résulter de cette négligence du propriétaire de ces chevaux tout comme cela s'est produit dans le passé à Labelle entraînant deux morts.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Maurice Laporte, 5 heures de camions à \$ 12.00 (camion)	\$ 60.00
Claude Laporte, avec pelle mécanique, camion et Bull-Dow	2416.50
Eméric Bergeron, avec camion 10 roues	Entretien Chem. 728.00
Gilles Charette, pelle mécanique et camion	" " 1326.00
Marcisse Gargantini avec camion	" " 120.00
Daniel Brousseau, entretien de chemins	" " 370.23
Guy Briusseau, " " "	76.55
Joseph Brousseau, (Uldéric) " "	249.42
Jean Frappier, Entretien de chemins	20.40
Paul-Emile Francoeur, " " "	110.65
Raoul Francoeur, " " "	97.34
Fernand Clément, avec Bull-Dowzer	" " " 1,852.50
Léo Miljours, " " "	68.54
Claude Baker, " " "	58.30
Wilfrid David, " " "	14.46
Michel Brousseau, " " "	51.20
Joseph Brousseau, gravier, tracteur de ferme et salaires	216.28
André Paiement, camion, gravier et tracteur	105.00
François Labonté, transport de gravier camion	182.00
Westeel Rosco Limited, tuyau à ponceau en métal	
Edgar Leblanc, bull-Dowzer pour entretien chemins	85.00
Maurice Laporte, transport de gravier par camion	70.00
Receveur Général du Canada, Impôt Fédéral et Ass. Chômage	67.98
Ministre du Revenu, Impôt Prov. Rentes et Ass. Maladie	96.59

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Jean Landry Maire
Georges Godard Secrétaire
Frémont

6-9-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION DU CANTON JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six septembre mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Jean Genet, Napoléon Francoeur, A ldège David et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux août mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation vende à monsieur Michael Onischuck demeurant à 2480, rue Julien à Longueuil, tel; 679-3876 et ce pour le prix de (\$125.00) cent-vingt-cinq dollars, payable comptant, une lisière de terrain de 36 pieds de largeur par toute la profondeur des lots 20 -b et 20-c du rang "A" Canton de Joly appartenant à cette municipalité; et que monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un acte de vente devant notaire à cette fin pour et au nom de cette Corporation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil engage conjointement avec la Corporation Municipale du Village de Labelle, monsieur Guy Barbe, arpenteur -géomètre de St-Jérôme pour faire préparer un plan et une description technique du territoire des municipalités du Village de Labelle et du Canton de Joly en vue de la fusion des deux municipalités et tel que demandé par le Ministère des Affaires Municipales de Québec; et ce pour le prix mentionné sur sa soumission, soit \$ 395.00 pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que le règlement no. 102 ordonnant la fusion des municipalités du Village de Labelle et du Canton de Joly soit adopté par le conseil, et soumis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation emprunte de La Banque Provinciale du Canada à Labelle la somme de \$10,000.00 au taux courant d'intérêts de la dite banque; et ce pour une période ne dépassant pas 6 mois, soit remboursable le ou avant le 7 mars 1973 prochain.

Ce montant sera employé au paiement des factures pour travaux de réparations aux divers chemins de cette municipalité à la suite des pluies torrentielles du mois de juillet 1972, et sera remboursée à même le budget de la municipalité pour l'année 1973.

Adoptée



6-9-72

Il est résolu que cette Corporation s'engage à reconstruire une partie du chemin longeant le lac des Sucrieries et desservant les propriétaires et locataires du rang "E" Canton de Labelle.

La partie du chemin à reconstruire sera située à l'arrière des lots 60 à 67 du rang "E" remplaçant le chemin actuel construit en bordure du lac des Sucrieries.

Le déboisement sera effectué l'hiver prochain par des travaux d'hiver subventionnés par le Ministère des Affaires Municipales du Québec et par le Gouvernement du Canada, et les travaux de construction de cette section de chemin seront effectués à l'été 1973 pour la pose de ponceaux et la mise en forme du dit chemin.

A adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Oscar Saindon, frais de déplacement et transport à la suite de travaux de réparations aux chemins municipaux soit 850 milles à .14c ----- \$ 119.00

Jean Frappier, entretien de chemin -----	\$ 60.92
Westeel Rosco Ltd. tuyau à ponceaux	677.81
Royal Insurance Co. (Côme Godard, Agent)	650.00
Corporation du Village de Labelle, entretien chemin	9.00
Charette Excavation Inc. pelle mécanique	741.00
Bernard Clément, Bull-Dowzer pour chemins	1897.50
Germain Paiement, entretien chemin pelle mécanique	112.00
Narcisse Gargantini, camion pour gravier	90.00
Claude Laporte, camion, tracteur	756.00
Léonold Valiquette, camion et tracteur	80.00
Henri Terreault, entretien de chemins	296.53
Raoul Francoeur, " " "	55.25
Paul-Emile Francoeur " " "	266.92
Léo Miljours " " "	6.09
Joseph Uldéric Brousseau " " "	36.70
Daniel Brousseau " " "	161.60
Guy Brousseau " " "	16.39
Receveur Général du Canada Impôt et Assurance Chômage	68.69
Ministre du Revenu de La Province, Impôt, Rentes Assurance Mal.	87.26
Joseph Brousseau, gravier pour chemins	11.34

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

George Dodgson
Secrétaire-Trésorier

Oscar Saindon
Président

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



4010-72

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre octobre mil-neuf cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Osmarx Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Aldège David, Napoléon Francoeur et Jean Genet et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six septembre mil-neuf-cent-soixante et douze soient acceptées et signées;

A adoptée

Il est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance de la lettre signée par monsieur Noel Lizotte, l'adjoint au Directeur du Service des Terres au Ministère des Terres et Forêts à Québec concernant la location des lots nos; 29, 30 et 31 du rang "J" Canton de Labelle en bordure du lac du même nom juge inconcevable que le dit Ministère ose réclamer le loyer des lots précités de la municipalité.

Ces dits lots non vendable pour la villégisture et non vendus parce que trop accidentés devraient décentement être laissé gratuitement au service justement, des détenteurs de baux pour terrains de villégiature de même que des propriétaires des dits lots qui ont obtenus les titres après avoir rempli les conditions exigées du Ministère, et ce comme terrain de stationnement.

La Municipalité en obtenant ces terrains n'envisageait aucun bénéfice, bien au contraire elle était obligé de dépenser des milliers de dollars de l'argent des contribuables pour aménager ces dits lots en terrain de stationnement uniquement pour les propriétaires et locataires de terrains provenant du Ministère des Terres et Forêts.

Il est incompréhensible que le Gouvernement après avoir perçu plus de \$100,000.00 en loyer et vente de terrains en bordure du lac Labelle, coté Ouest après n'y avoir dépensé que les honoraires d'arpentage, exige le paiement de ce loyer à la municipalité qui doit fournir les services d'enlèvement de déchets par eau étant donné que le Ministère des Terres et Forêts n'a même pas fourni un montant pour aider à procurer un chemin d'accès à ces propriétaires sachant bien que la municipalité du Canton de Joly ne peut dépenser des centaines de milliers de dollars pour ouvrir un tel chemin ayant déjà 70 milles de chemins de terre et de gravier à entretenir dans ses limites.

Les membres du conseil croient à une erreur de jugement de certains fonctionnaires du Ministère concerné et demande une reconsidération de cette affaire sans délai, à l'Honorable Ministre des Terres & Forêts du Québec.
Adoptée



4-10-72

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles du Québec de bien vouloir déléguer un officier du Ministère dans le but de faire faire une analyse du sol sur la rive Est du lac Labelle dans le but de prévenir des glissements de terrain du genre de ceux qui se sont produits en juillet dernier sur le chemin en bordure du lac Labelle et sur les propriétés riveraines, causant des dommages considérables que ni la municipalité ni les contribuables ne pourront supporter à une autre occasion. Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Brousseau, gravier pour chemins	\$ 28.08
Ministère des Affaires Sociales, acompte sur dette	\$619.25
Claude Laporte, camion et chargeur, gravier (chemins)	578.00
Barbe & Verdier, arpenteurs-géomètre (plans)	197.50
Léonidas Desgroseillers, voyage évaluation (chaloupe)	5.00
Edouard Léonard, loyer automobile pour évaluation	22.05
" " " salaire " "	100.03
Léopold Valiquette, camion gravier pour chemins	80.00
Fernand Clément, Bull-Dowzer pour chemins	517.50
Receveur Générale du Canada, Impôt et Ass. Chômage	159.67
Ministre du Revenu, Impôt, Rentes et Assurance Mal.	64.81
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau ponceaux	116.10
Municipalité de La Minerve, loyer de gratte mécanique	436.35
Jean-Louis Marinier, réparation chemin du Quai	8.00
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	21.44
Raoul Francoeur, " " "	56.36
Henri Terreault, " " "	76.55
Joseph Uldéric Brousseau, " " "	62.30
Daniel Brousseau, " " "	123.69
Guy Brousseau, " " "	54.27
Hydro-Québec, déplacement de poteaux lac Baptiste	605.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



1-11-72

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier novembre mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar Saindon, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Jean Genet et Henri Terreault formant le quorum~~ex~~ sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatrième octobre mil-neuf-cent-soixante et douze soient acceptées et signées.

A adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte de signer un bail pour les lots numéros 29, 30 et 31 du rang "J" Canton de Labelle, et ce avec le Ministère des Terres et Forêts du Québec moyennant loyer annuel de \$35.00 payable à tous les deux ans, qu'un chèque de \$ 70.00 soit adressé au Ministère comme loyer des deux premières années. Et que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le dit bail pour et au nom de la Corporation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil achète de monsieur Donat St-Laurent de St-Jovite, une lisière de terrain de 36 pieds de largeur en bordure du chemin public, côté Nord sur le lot numéro 9-C du rang "A" Canton de Joly, et ce pour le prix de \$1.00 et autres considérations, et ce pour l'élargissement du chemin, et ce à compter du chemin de la rivière jusque à la forêt. Que monsieur le Maire avec le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un acte de vente à cette fin pour et au nom de la Corporation devant Me. Réjean Lasalle, notaire de St-Jovite aussitôt possible.

Et que monsieur Jean-Paul Brassard soit autorisé~~x~~ à enlever la cloture du côté Nord du chemin laquelle est en très mauvais état.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée pour la préparation et l'organisation d'un arbre de Noël qui sera dépouillé au profit des enfants de la paroisse de Labelle avant Noël prochain; que cette somme soit versée au Comité des Loisirs de Labelle qui se charge de l'organisation.

Adoptée

A vis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant l'exécution de travaux d'hiver dans les limites de cette municipalité soit programme d'initiatives locales 1972 -73, et autorisant un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas \$ 28,000.00 pour payer les salaires des employés en attendant le versement des subventions par le Gouvernement Fédéral.



-1--11-72

Que ces travaux consisteront aux travaux suivants;
1- Déboisement et construction d'un chemin dans le rang "E" Canton de Labelle près du lac des Sucrieries.

2- Déboisement du dépotoir municipal au lac Brochet.

3. Nettoyage des baies du lac Labelle du bois mort accumulé depuis de nombreuses années.

Dynamitage à divers endroits de nos chemins publics où il se trouve des rochers nuisants au bon écoulement des eaux et à la circulation où ils présentent même un danger .

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Receveur Général du Canada , timbres postes ----	\$32.00
" " " " Impôt fédéral et Ass. Ch.	60.23
Ministre du Revenu, Impôt Prov., Rentes et Ass. mal.	67.00
Yves nantel, transport gravier chemin lac Cameron	60.00
Germain Paiement, pelle mécanique, chemin Damien D.	336.00
Léo Miljours , entretien de chemins	24.76
Paul-Emile Francoeur " " "	29.96
Ernest Labelle " " "	12.38
Daniel Brousseau " " "	75.67
Guy Brousseau " " "	13.32
Joseph Uldéric Brousseau " "	48.06

Adoptée

Il es résolu quela séance soit levée.

A doptée

George Cadard *Georges Sirois* Maire

30-10-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une assemblée publique des électeurs de la municipalité du Canton de Joly tenue en la salle du conseil de l'Hotel de Ville de Labelle, le lundi trente octobre mil-neuf-cent soixante et douze pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs Henri Terreault, au siège no. 3, Jean Genet, au siège no.4 et Napoléon Francoeur, au siège No. 5.

A devenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges nos. 3, 4 et 5.

Il est proposé par monsieur David Bangs
Secondé par monsieur Oscar Saindon

ADMIS

Que monsieur Henri Terreault, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 3.

Signé; David Bangs

Oscar Saindon.

Il est proposé par monsieur Oscar Saindon
Secondé par monsieur Henri Terreault

ADMIS

Que monsieur Jean Genet, constable de Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 4.

Signé; Oscar Saindon
Henri Terreault

Il est proposé par monsieur Henri Terreault
Secondé par monsieur David W. Bangs

ADMIS

Que monsieur Napoléon Francoeur, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 5.

Signé; Henri Terreault
David Bangs




30-10-72

Advenant l'heure de deux heures de l'après-midi, le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly:

A u siège No. 3 , Monsieur Henri Terreault
Au siège No. 4 , Monsieur Jean Genet
Au siège No. 5, monsieur Napoléon Francoeur

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux , je proclame élus par acclamation ces trois personnes à chacun des sièges plus haut mentionnés en regard de leur nom.


Georges Godard
Président d'Élection.

6-12- 72

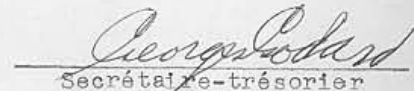
Je soussigné Henri Terreault, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 3, jure sur les Saints- Evangiles, que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.


HENRI TERREAULT

GEORGES GODARD SEC. TRES.

Assermenté devant moi à Labelle, ce sixième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et douze.


Secrétaire-trésorier

6-12-72

Je soussigné Jean Genet, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 4, jure sur les Saints Evangiles que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.


JEAN GENET

A sermenté devant moi à Labelle ce sixième jour du mois de décembre mil-neuf-cent-soixante et douze.


Secrétaire-trésorier



6-12-72

Je soussigné Napoléon Francoeur , ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 5, jure sur les Saints -Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Napoléon Francoeur
NAPOLÉON FRANCOEUR

A sermenté devant moi à Labelle, ce sixième jour du mois de décembre mil-neuf-cent-soixante et douze.

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier

Georges Rodard Maire
Georges Rodard



6-18-72

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six décembre mil-neuf-cent-soixante et douze, à laquelle session sont présents; monsieur Oscar S. Sinton, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Yvan Cédilotte, Jean Genet, Aldège David, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier novembre mil-neuf-cent-soixante et douze soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Jacques St-Jean, propriétaire du domaine "Camp St-Paul" au Lac Caribou, à savoir, s'il accepterait d'entretenir à la voiture automobile durant l'hiver 1972-73 le chemin conduisant à sa propriété à compter de la ligne de division du Village de Labelle avec le Canton de Joly, près du lac Caribou sur les lots 25 du rang "A" et 25 du rang "N" du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer, devant notaire, un acte de vente, pour et au nom de la Corporation, pour une partie du lot numéro 210b du rang "H" Canton de Joly, pour le prix de \$1.00 et autres considérations, en faveur de monsieur Henri Paul Lévêque, médecin et Andrew McLean, ce dit terrain représente l'assiette de l'ancien chemin maintenant fermé à la circulation publique à la suite de l'ouverture du nouveau chemin sur le même lot étant donné que le terrain pour ce nouveau chemin fut fournie gratuitement à la municipalité par les propriétaires.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Jean-Paul Brassard, enlèvement des déchets 1972	\$300.00
Roland Nantel	690.00
Gaston Francoeur	1,550.00
Roger Bisson	90.00
Receveur Général du Canada ? Impôt et Ass. Chômage	60.87
Formules Légales Provinciales, papeterie de bureau	13.02
Les Produits Ciment l'Annonciation, tuysu à calvettel	43.83
Commission des Accidents du Travail du Québec, prime	46.41
François Labonté, loyer pelle mécanique et camion	92.50

6-16-72



Municipalité de La Minerve, loyer de gratte	\$ 516,18
Claude Laporte, camion pour gravier	142,00
Fernand Clément, loyer de béliet mécanique	315,00
Damien Davis, inspection de bâtiments 1972	73,60
Ministère du Revenu du Québec, Rentes, Impôts et Assurance maladie	68,10
Oscar Saindon, voyage pour chauffeur gratte	25,20
Jean-Paul Brassard, cloture lot 9 rang "A"	36,38
Gilbert Bélanger, entretien de chemins	14,46
Henri Terreault, " " "	49,16
Daniel Brousseau, " " "	116,45
Joseph Uldéric Brousseau, " " "	20,60
Guy Brousseau, " " "	10,30
Damien Davis, " " "	42,95
Paul-Emile Francoeur, " " "	28,92
Raoul Francoeur, " " "	6,19

Adoptée

Il est résolu que monsieur François Labonté entrepreneur soit avisé de se conformer aux stipulations contenues dans son contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux qu'il a signé avec la municipalité à défaut de quoi le conseil municipal se verra dans l'obligation de louer de l'équipement pour faire exécuter le travail aux frais de l'entrepreneur tel que spécifié au contrat si les chemins ne sont pas ouverts dans un délai raisonnable.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation de cette municipalité tel que révisé soit adoptée par le conseil pour l'année 1972 et devant servir à l'imposition de l'année 1973.

Adoptée

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses pour l'année 1973 s'établissent comme suit:

BUDGET 1973DEPENSES:

Remboursement d'emprunt temporaire (Banque Provinciale)	\$10,000.00	✓
Entretien de chemins d'hiver 1972-73	12,600.00	Ⓞ
Entretien de chemins d'été 1973	14,000.00	Ⓞ
Construction de chemins (Lac Baptiste) Bell Tel.	1,400.00	Ⓞ
Entretien de chemins de comté pour 1972	1,000.00	Ⓞ
Remboursement sur dette, Ministère de La Famille	1,000.00	
Rémunérations aux membres du conseil pour assemblées	1,200.00	✓
Salaires du secrétaire trésorier	5,760.00	✓
Enlèvement des vidanges ou déchets et entretien dépôt	4,000.00	✓
Primes assurances, responsabilité civile patronale	600.00	✓
Inspection de bâtiments et puisards	200.00	Ⓞ
Loyer de quai et barrage	200.00	Ⓞ
Souscriptions diverses (Comité des Loisirs, Croix Rouge Etc.)	350.00	Ⓞ
Contribution au paiement de l'hôtel de Ville ou protection incendie	1,000.00	✓



6-12-72

BUDGET 1973(Suite)

Taxe au Conseil de Comté pour l'année 1973	\$ 846.00	✓
Vérification des livres et documents pour l'année 1972	300.00	✓
Rôle d'évaluation (Revision) et frais élections	150.00	✓
Contribution de la municipalité au régime des "entes du Québec, à l'Assurance Chômage, à l'Assurance Maladie, des employés	350.00	✓
Dépenses d'administration, papeterie, timbres-postes, enrê- gistrements, a vis de mutations , téléphone, longue-dâstances	500.00	✓
Dépenses diverses et imprévues: (Incluant, intérêts sur emprunt temporaire) comptes payables Hydro-Québec et Westeel	1,769.00	✓
Total	\$ 57,075.00	

REVENUS PREVUS:

Subvention pour entretien de chemins hiver 1972 -73	12,600.00	✓
Taxe deVvente Provinciale, (Part de la Municipalité)	5,250.00	✓
Subvention pour Loisirs (Loisirs dans la municipalité)	300.00	✓
Permis de construction	100.00	✓
Intérêts sur arrérages de taxes	100.00	✓
Taxes spéciales pour enlèvement des déchets ou vidanges 1973	4,000.00	✓
Total	\$ 22,350.00	

La Taxe de vidanges ou enlèvement de déchets demeure inchangée à \$ 5.00 par maison, chalet ou habitation .

ATTENDU que selon le budget ci-devant il est requis des dépenses pour un montant de \$ 57,075.00 pour l'année 1973 telle que détaillées au budget ci devant;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses, il est requis une somme de \$ 34,725.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de \$ 1.50 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$ 23,15,000.00 pour l'année 1973 afin de rencontrer les dépenses prévues au budget pour l'année 1973 et devant rapporter la somme de \$ 34,725.00.

Et que le tarif pour l'enlèvement des déchets ou vidanges aux lacs; L'Abbie, Des Sucrieries, Cameron, Brochet, Labelle, Saindon, Vert, Caribou et Bélanger, Baptiste et les régions déjà desservis demeure inchangé à \$ 5.00 par chalet maison , camp d'été etc habités ou non habités durant l'année 1973 et que cette taxe soit chargée à tous et chacun des propriétaires desservis par camion chaland, chaloupe ou autre moyens de transport.

Adoptée



Il est résolu que les propriétés ci-après désignées soient mise en vente pour taxes par le Conseil du Comté de Labelle, lors de la prochaine vente en mars 1973 prochain, à moins qu'un règlement des taxes dues sur ces propriétés ne soit fait avant le 31 décembre 1972 prochain;

Les dites propriétés ont des taxes dues pour les années 1971 et 1972.

Georges Bédard , Lot P-28 rang "B" Canton de Labelle	\$ 49.33
Réal Bélisle, Ptie des lots 8-a, 9a, 10,a rang "C" Joly	132.14
Antonio Dunn , Lot 47 rang "J" (Labelle)	24.95
Laurent De Grammont, remplacé par Xavier Kalibbala lot 98 du rang "J" (Labelle)	57.66-
✓ Gérard Giguère et Raymond Préjean, lot P-25 rang "A" Joly	31.54
✓ René Jubinville, lots P-24 et P-25 rang "H" Joly	72.92
✓ Laurentide Minéral Products , lots: 15 et 16 rang "J" Joly	26.00
✓ Claude Larrivée, lot 62 rang "F" (Labelle)	61.23
✓ Maurice Paquette, lot no. 6 rang "O" Joly	52.55
Succession Georges Paré, lot P-25 rang "H" Joly	6.74
Arthur Shapiro , lot no. 60 rang "F" (Labelle)	57.04
Constant Sprenger, lot no. 133 rang "F"	31.49
William Standhope , lot 98, rang "F" (Labelle)	34.86
Larry Salomon , lot 19 rang "J" (Labelle)	4.00
✓ Claude Bélanger, Ptie du lot no. P-33-a et P.34 rang "H"Joly	4.00

VÉRIFIÉ À DATE

CE 20 JANVIER 1973

J.-H. Gauthier, C.A.

VÉRIFIÉ À DATE

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Adoptée.

Georges Bédard
Secrétaire Trésorier

René Jubinville
Maire